



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/062

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame LEWAHERT Rose-Marie**, domiciliée **rue du Gazomètre 39 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue du Gazomètre 39 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section B n° 402X3 et n° 402G4**.

Le projet consiste en la **régularisation de la transformation d'une habitation unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu'** sur les points suivants :

- **Appareils de conditionnement et d'extraction d'air** : les pompes à chaleur sont visibles depuis l'espace public ;
- **Façades** : toutes les maçonneries ne sont pas traitées, pour l'ensemble des façades et pignons de chaque volume, avec le même matériau dominant ;
- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas alignées horizontalement et verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Matériaux et couleurs** : le volume principal et les volumes secondaires ont plus de trois types et teintes de matériaux de parement différents ;
- **Implantation** : il y a plus de deux volumes secondaires ;
- **Implantation** : les volumes secondaires sont en enfilade ;
- **Le recul par rapport à la limite de fond de terrain** : il n'y a aucun recul ;
- **Emprise au sol** : la profondeur maximale hors-sol des volumes secondaires est supérieure à 6m à partir de la façade arrière du volume principal ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol des volumes secondaires est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal ;
- **Hauteur** : la hauteur des volumes secondaires est inférieure à 2,80m ;
- **Toiture** : les pentes de toiture des volumes secondaires sont inférieures à 25° ;
- **Imperméabilisation du sol** : plus de 80% du terrain est construit.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **12 novembre 2024** au **26 novembre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 07/11/2024**

A Pont-à-Celles, le 23 octobre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



La Bourgmestre f.f.,

I. KAIRET-COLIGNON